Ville de Paris
Encart au *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*
n° 98 du vendredi 15 décembre 2000

COMMISSION DU VIEUX PARIS

PROCÈS-VERBAL

de la séance du mardi 4 avril 2000

2000 - N° 4

COMMISSION DU VIEUX PARIS

PROCÈS-VERBAL

de la séance du mardi 4 avril 2000

SOMMAIRE

1. Liste des membres présents.

2. Correspondance, signalements, comptes rendus d'affaires en cours. – Issue d'un procès intenté devant le tribunal de Créteil dans une affaire de graffitage ; signalement, par M. François Lebel, maire du 8e arrondissement, de l'intérêt présenté par l'immeuble sis 13-15, rue Henner et 17, rue Chaptal (9e arr.) ; protestation contre le fait que la Commission n'ait point été conviée, comme il était prévu, à la réunion du groupe de travail de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) et renouvellement du vœu qu'elle avait formulé le 6 juillet 1999 de participer aux séances dudit groupe de travail ; protestation contre les atteintes portées à certaines boiseries de l'hôtel de La Vaupalière sis 21-25bis, avenue Matignon (8e arr.) ; vœu en faveur de la préservation des décors de l'immeuble de la S.E.I.T.A. sis 53, quai d'Orsay (7e arr.) et de l'hôtel particulier de Jacques Durand sis 5, avenue Sully-Prudhomme (7e arr.) ; expropriation de l'immeuble sis, 12 rue Oudinot (7e arr.) où a demeuré François Coppée ; vœu en faveur du classement d'urgence parmi les Monuments historiques d'un plafond peint du XVIIe siècle découvert dans une maison sise 11, rue d'Aboukir (2e arr.) ; intervention de M. Pierre Joste relativement à un hôtel particulier sis 30-32, rue du Sentier (2e arr.) et vœu de la Commission en faveur d'une protection de ces immeubles au titre des Monuments historiques ; vœu en faveur de la conservation des boiseries de style Empire de l'immeuble sis 15, rue Boissière (16e arr.) ; suite de l'affaire du 10-14, rue d'Athènes (9e arr.) ; annulation du P.O.S. du Faubourg Saint-Antoine ; lettre de M. Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française ; visite du Castel Béranger sis 14, rue La Fontaine (16e arr.) ; travaux prévus à la chapelle des âmes du Purgatoire de l'église Sainte-Marguerite sise 36, rue Saint-Bernard (11e arr.).

3. Communication de M^me^ Marie-Laure Deschamps-Bourgeon et de M. Guy-Michel Leproux : La Mise au tombeau de Saint-Étienne du Mont et la sculpture en terre à Paris dans la première moitié du XVI^e^ siècle.

4. Rapport, par M. Guy-Michel Leproux, sur les demandes de démolition dans Paris.

La séance est ouverte à quinze heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Michel Junot, vice-président de la Commission.

1. Liste des membres présents :

Assistent à la séance : MM. Michel Junot et Michel Fleury, vice-présidents de la Commission, M^mes^ Marie-Thérèse Junot et Béatrice de Andia, MM. Bernard Billaud, Maurice Cazaux, François Gasnault, Félix Gatier, M^me^ Geneviève Gille, MM. Pierre Joste, Guy-Michel Leproux, Éric Ollivier, M^me^ Anne Pons, M. Emmanuel Poulle, membre de l'Institut, M^lle^ Bernadette Prevost, MM. Christian Prevost-Marcilhacy et Dany Sandron, M^lle^ Hélène Verlet, M. Robert Werner, M^me^ Jeanne Harburger, M^lle^ Carole Deletraz et M. Pierre Brissaud, représentant M. le directeur du Cabinet, M. André Gohon, représentant le Cabinet du Maire, M. Maurice Laurent, architecte voyer général chargé de la Sous-direction du permis de construire, MM. Denis Caillet, chef de la Section d'architecture et d'environnement, et Jean Rolland, architecte voyer, M^me^ Odile Royer, chargée de mission.

Excusés : M^me^ Hélène Macé de Lépinay, M^lle^ Duvernoy, représentant M. le Préfet de la région d'Ile-de-France et du département de Paris, M^me^ Laure Beaumont-Maillet, M. Jean-François Legaret, M. Pierre Casselle, M. Jean Favier, membre de l'Institut, Mgr Maurice de Germiny, MM. François Souchal et Cyrille Pilipenko.

2. Correspondance, signalements, comptes rendus d'affaires en cours.

M. Michel Fleury. – Tout d'abord, comme certains d'entre vous l'ont souhaité, je vais vous donner l'analyse du jugement du tribunal correctionnel de Créteil dans l'affaire des dégradations volontaires[1] (graffitis, *alias* « tags ») commises en 1999 à Nogent-sur-Marne et au Perreux-sur-Marne.

« Lors de son audience du 24 novembre 1999, le tribunal correctionnel de Créteil (12^e^ chambre) était saisi de trois procédures distinctes établies à l'encontre de Y. C., portant sur des faits multiples de dégradations volontaires perpétrés dans le courant du mois de mars 1999 et le 27 août 1999, date à laquelle il était interpellé et placé en garde à vue. Le prévenu était poursuivi pour avoir détérioré ou dégradé volontairement par la réalisation de graffitis ("tags") divers biens privés ou publics : panneau de signalisation routière, containers poubelles, murs d'enceinte, palissades, grilles... vingt et une victimes étaient recensées, dont les communes de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne.

1. Voir les *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris* du 7 décembre 1999, pp. 4-6, du 8 février 2000, pp. 4-8 et du 7 mars 2000, pp. 4-5.

Dans son jugement du 23 février 2000, le tribunal sanctionnait l'irrégularité, au regard des dispositions de l'article 78-2 du Code de procédure pénale, du contrôle d'identité du prévenu Y. C. qui était la base de la procédure dressée le 27 août 1999. Il en tirait les conséquences de droit inévitables en annulant le procès-verbal d'interpellation et les actes subséquents, dont le procès-verbal de perquisition au domicile de Y. C.

Ainsi les éléments obtenus lors de ladite perquisition, qui avait été fructeuse (spécimens divers d'écriture des formules « taggées » sur les murs du Perreux-sur-Marne et de Nogent-sur-Marne), et les aveux du mis en cause devant les fonctionnaires de police lors de sa garde à vue ne pouvaient plus être pris en considération par le tribunal dans sa décision.

Dès lors le tribunal correctionnel de Créteil ne prononçait une déclaration de culpabilité à l'encontre d'Y. C. que pour les trois dégradations commises durant le mois de mars 1999 et dont il s'était reconnu l'auteur lors d'une audition conduite le 1er mai 2000. Il condamnait ce primo-délinquant, dont le casier judiciaire ne portait aucune mention, à une peine de soixante heures de travail d'intérêt général non rénuméré à accomplir dans un délai de dix-huit mois en application de l'article 131-8 du Code pénal qui détermine une échelle de quarante à quatre cent vingt heures. »

Voilà pour ce qui touche l'auteur des graffitis, qui le touche du moins en principe car, d'après un article du *Journal du dimanche* du 6 mars dernier, qui a recueilli les propos d'une psychologue familiale chargée de la réparation, seuls 30 % des dossiers que traite celle-ci aboutissent à une activité de réparation. Car *« ce n'est pas la réparation en tant que telle qui est importante, c'est le processus* [...] *une lettre d'excuses peut amplement suffire si elle constitue le fruit d'une réflexion authentique »* [*sic*]. Quant aux imprudents plaignants (à l'exception des deux municipalités qui ont été modestement indemnisées), vu que la moitié de la procédure a été annulée..., ils auront à payer les dépens : *summum jus, summa injuria.*

M. François Lebel, maire du 8e arrondissement, nous écrit pour signaler que des rumeurs persistantes font état de projets de démolition touchant les immeubles sis 13-15, rue Henner et 17, rue Chaptal (9e arr.) c'est-à-dire d'un fort bel ensemble du milieu du XIXe siècle comportant sur la rue Henner, un hôtel avec ses communs, une cour et une grille monumentale et, en retour sur la rue Chaptal, deux immeubles de rapport d'excellente facture. Les immeubles ne sont ni signés, ni datés et sont bien évidemment antérieurs au grand recensement du *Dictionnaire par noms d'architectes* publié sous l'égide de l'Institut d'histoire de Paris mais la date (vers 1850) proposée par M. Lebel est éminemment satisfaisante. Le recensement des immeubles parisiens datés et signés *antérieurs à 1876* qu'a récemment établi l'Institut précité (et qui pourrait être remis à l'imprimeur au début de l'an prochain), nous indique en effet que le 6, rue Henner est de 1854 et le 9, rue Chaptal de 1858. Les 13-15, rue Henner et 17, rue Chaptal (9e arr.) forment ainsi un ensemble qui mérite hautement d'être préservé et M. Lebel souhaite, en conséquence, savoir si nous avons connaissance de projets les concernant et quelles sont les mesures de protection dont il pourrait bénéficier.
M. Maurice Laurent, architecte voyer général, dit qu'à la suite d'une demande de M. Gabriel Kaspereit, il a été répondu que, l'immeuble ayant été vendu, un architecte est venu s'enquérir auprès des services de ce qu'il était possible de faire mais qu'il n'y a à ce jour ni projet connu, ni demande de permis de construire : l'affaire doit être signalée à l'architecte des Bâtiments de France.

Lors d'une visite de l'hôtel de La Vaupalière sis 21-25bis, avenue Matignon (8e arr.), à laquelle M. Pierre Joste était présent, il a été observé que des boiseries Louis XVI de très belle qualité avaient été entaillées pour établir une ventilation.

(Après intervention de **M. Christian Prevost-Marcilhacy**, *la Commission proteste contre cette mutilation).*

La Commission n'ayant point été conviée à la séance du groupe de travail de l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (ce qu'elle avait pourtant demandé par un vœu du 6 juillet 1999) réitère sa demande d'être associée aux séances de ce groupe de travail (*le vœu est renouvelé*). Celui-ci doit en effet examiner des projets de protection acoustique des immeubles parisiens. Il est clair que cela signifie que, pour profiter de subventions municipales, quantité de fenêtres anciennes vont être remplacées par des fenêtres en PVC. M. Blanchecotte, chef du Service départemental de l'architecture et du patrimoine de Paris, lors de la première réunion (à laquelle nous n'avions point été conviés) a « *fait part de sa préoccupation de préserver les menuiseries anciennes de qualité, qui constituent un élément remarquable du bâti parisien. Il a évoqué le risque qu'il y aurait à inciter les particuliers à changer leurs fenêtres sans les informer des exigences qualitatives des services chargés du permis de construire et des architectes des Bâtiments de France. L'aide de la Ville devrait dans ces conditions être subordonnée au respect d'un certain nombre de règles à édicter. Il a indiqué que deux situations peuvent être distinguées : le cas où les menuiseries doivent être conservées – dans ce cas, la pose de doubles fenêtres à l'intérieur des logements peut être envisagée ; le cas où les menuiseries pourraient être changées mais en conservant les matériaux et les sections d'origine. Il souhaite également que des contacts soient engagés avec les fabricants pour les amener à concevoir des croisées adaptées aux différents types d'immeubles parisiens. M. Lourdin, directeur de l'Habitat et du Logement, a précisé que l'action de la Ville s'inscrit également dans cette démarche qualitative* ».

M. Michel Fleury. – Permettre aux Parisiens de n'être point assourdis par le bruit de la circulation des Grands Boulevards est chose excellente mais, comme l'a excellemment fait remarquer M. Blanchecotte, la fenêtre est un élément capital de la façade. Cela non seulement pour les maisons anciennes, mais aussi pour des édifices récents comme l'ancien Félix Potin de la rue de Rennes[2] (la Commission a demandé que soient conservés ou restitués les réseaux de métal de ses baies). Il convient que ces travaux soient autorisés immeuble par immeuble et que les déclarations préalables soient signalées *à temps* à la Commission par la direction de l'Aménagement urbain, comme à l'architecte des Bâtiments de France. Il est parfaitement possible d'avoir recours à des solutions adaptées au caractère des bâtiments : pose de doubles fenêtres ou adaptation des menuiseries anciennes[3].

2. Cas examiné lors des séances du 9 mars 1999 et du 4 mai 1999 de la Commission du Vieux Paris.
3. Voir l'excellent exemple de la réfection de fenêtres du XVIIIe siècle de l'hôtel d'Hautpoul sis 4, rue Saint-Joseph (2e arr.) dans le *Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris* du 10 juin 1996, pp. 113-118, fig. 1 à 4.

M. Michel Junot, *président, approuve entièrement cette façon de voir et* **M^me^ Marie-Thérèse Junot** *propose de poser une question orale au Maire à ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil de Paris.*

M^me^ Geneviève Gille nous avait signalé l'intérêt de l'architecture et de certains décors extérieurs et intérieurs des immeubles que doit quitter la S.E.I.T.A., sis 53, quai d'Orsay et 5, avenue Sully-Prudhomme (7^e^ arr.). Le 5, avenue Sully-Prudhomme est un hôtel construit pour l'éditeur de musique Jacques Durand par Pierre Leprince-Ringuet en 1913-1915. Il serait bon, avant que des projets ne se forment, que notre Commission marque le désir qu'elle a de voir conserver ces remarquables témoins d'un style qui n'a été que peu représenté à Paris.

(*Murmure d'assentiment*).

Vous connaissez tous le triste sort de l'immeuble sis 12, rue Oudinot (7^e^ arr.) qui a été habité par François Coppée. M^lle^ Andrée Jacob en a entretenu la Commission *dès le 4 juillet 1988*. Le propriétaire, ne pouvant l'abattre, l'a livré à la ruine et la Ville vient d'intenter une action de reprise pour abandon manifeste. Je pense que nous devrions l'en féliciter.

(*Après une intervention de* **M. Maurice Laurent**, *cette proposition est adoptée*).

Lors d'une tournée de visites, notre collaborateur M. Jean-Michel Catherinot a découvert un très intéressant plafond peint dans une pièce lambrissée du premier étage sur cour, 11, rue d'Aboukir (2^e^ arr.) (fig. 1 et 2).

M. Guy-Michel Leproux. – Une première recherche rapide dans les archives a permis de connaître les possesseurs de l'hôtel dans la deuxième moitié du XVII^e^ siècle. À l'origine, la parcelle s'étendait jusqu'à la rue du Mail et comprenait deux maisons à porte cochère réunies par une cour. En 1641, les propriétaires étaient Pierre de Croismare et son épouse Judith de Clermont, veuve de Centurion de Pardieu. À la mort de son second époux, celle-ci se remaria en 1649 avec Jean de La Roque, marquis de Graveline. Les deux maisons servirent en 1663 à garantir une rente de 600 livres, dont les arrérages ne furent jamais payés. Elles furent donc saisies en 1677 sur Jeanne de Montault, veuve de Nicolas de Croismare[4], et adjugées par décret à deux trésoriers de France, Joachim Bérault et Annibal Rouillet. Les acquéreurs procédèrent en mai 1678 à un partage qui sépara définitivement les deux hôtels[5]. Le sort attribua celui de la rue d'Aboukir (alors rue des Fossés Montmartre) à Bérault, qui le transmit à son fils Armand Bernard Bérault, docteur en Sorbonne. À la mort de celui-ci, la maison revint à sa tante Madeleine d'Aguesseau, veuve d'Henry Roger de Marigny, puis à la fille de celle-ci, épouse de Pierre Fumée, lieutenant de la sénéchaussée de Châtellerault, qui la vendit en 1731 en deux lots, l'un à l'architecte Jean-Sylvain Cartauld, l'autre à un Jourdan de La Salle, famille de musiciens au service du Roi[6]. Pendant toute cette période, les seuls travaux attestés sont ceux exécutés pour Bérault après la séparation des deux maisons. C'est donc dans cette direction que, dans un premier temps, nos recherches pourraient être poursuivies.

4. Arch. nat., X^1B^ 9652.
5. Arch. nat., Min. cent., XXXIII, 342 ; 1678, 27 mai.
6. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 594 ; 1731, 23 juillet.

Fig. 1 et 2. – Plafond peint du XVII[e] siècle découvert dans une maison sise 11, rue d'Aboukir (2[e] arr.) : vue d'ensemble et détail (Cliché CVP).

(Sur la proposition de **M. Robert Werner**, *la Commission demande le classement de ce plafond parmi les Monuments historiques).*

M. Pierre Joste signale le projet formé par la Société du cinéma Le Rex : il consisterait à établir un vaste parc de stationnement et à couvrir la seconde cour du bel immeuble sis 30-32, rue du Sentier (2e arr.). Son décor de sculpture ornementale Louis XV, qu'une étude de M. Fabrice Ouziel attribue à Nicolas Pineau, a été en partie complété, sur la première cour, vers le milieu du XIXe siècle, de façon intéressante.

(**M. Michel Junot** *prend alors la présidence de la séance*).

M. Pierre Joste. – Le revers de la partie sur cour est intact. Le projet est, selon le déplorable modèle des récents travaux de l'hôtel Suchet sis 10-16, rue de la Ville l'Évêque (8e arr.), bâti par Boullée, et de l'hôtel de La Vaupalière sis 21-25bis, avenue Matignon (8e arr.)[7], de couvrir cette cour d'un vitrage. C'est pourquoi l'association S.O.S. Paris et la Société pour la protection des paysages et l'esthétique de la France ont demandé au ministère de la Culture une protection au titre des Monuments historiques. Je vous propose d'émettre, de notre côté, un vœu identique.

(Le vœu est adopté).

M. Michel Fleury signale qu'au 15, rue Boissière (16e arr.) existait récemment un excellent décor de boiseries, certaines de style Empire, qui a été en partie volé (fig. 3 et 4).

(La Commission forme le vœu que ce qui en subsiste soit maintenu en place et que les parties dérobées qui pourraient être retrouvées soient réunies à celles qui ont échappé au vol).

La question de l'aménagement des toits des immeubles sis 24-26, place de la Madeleine (8e arr.) a pû être réglée de façon satisfaisante : faisaient difficulté le remplacement des « velux » par des lucarnes d'un bon style et la coupe à adopter pour le rampant du toit à l'angle de la rue Vignon.

10-14, rue d'Athènes (9e arr.) a été présenté un projet qui, au revers d'excellentes maisons Restauration formant sur la rue un ensemble cohérent et qui conservent des serrureries de très belle exécution, accolerait un parallélépipède de verre. Nous étudions un autre projet avec le promoteur et l'architecte.

J'ai, d'autre part, le regret de vous rappeler que le P.O.S. du faubourg Saint-Antoine a été annulé.

(Après intervention de **M. Michel Junot**, *président, la Commission déplore cette annulation susceptible de provoquer des transformations dommageables au patrimoine de la Ville).*

M. Lionel Assouad, maire du 14e arrondissement, a donné un avis défavorable à la demande de démolition de la maison de faubourg sise 88, rue de la Tombe-Issoire, à l'angle de la rue Sarrette (14e arr.). Je vous en présenterai des photographies lors d'une prochaine séance.

---

7. Le cas de l'hôtel de La Vaupalière a été examiné dans le *Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris* du 3 juin 1997, p. 23.

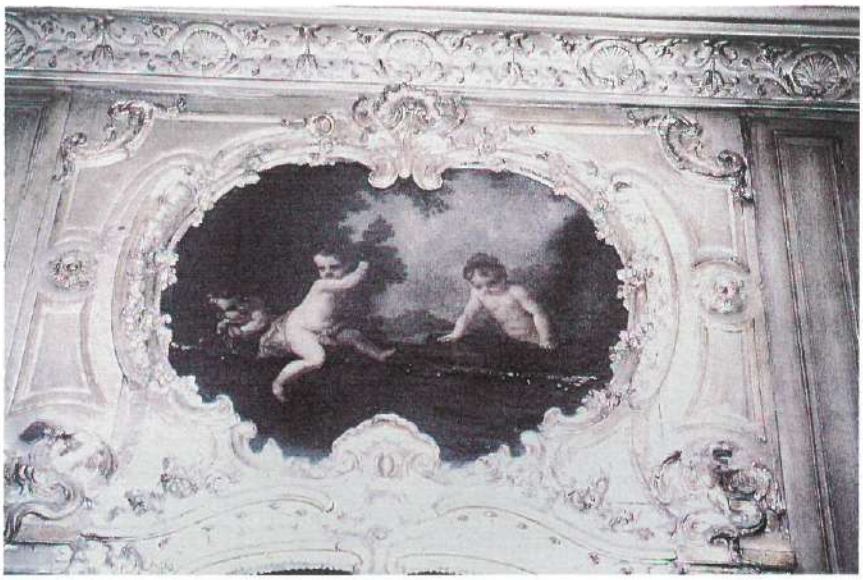

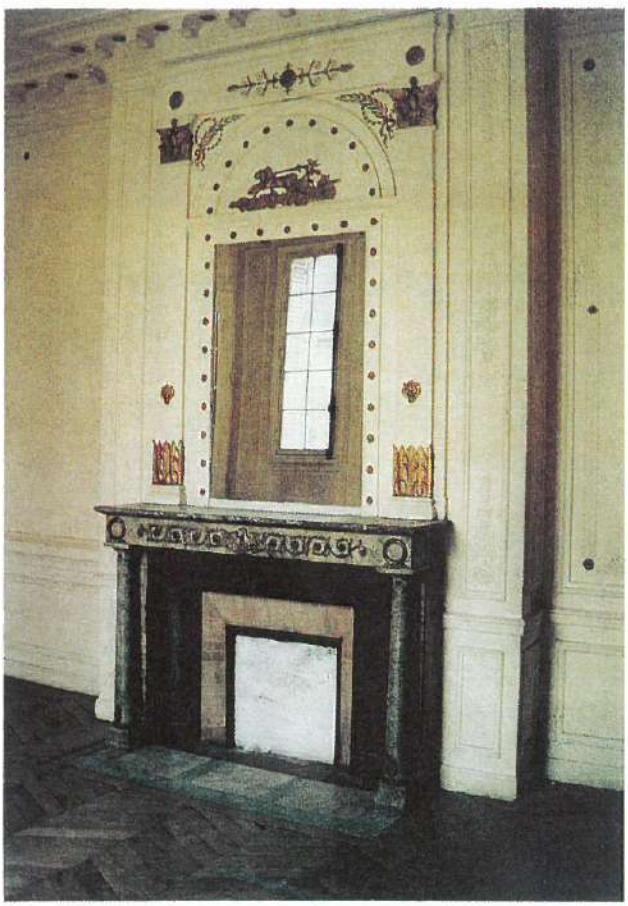

Fig. 3 et 4. – Immeuble sis 15, rue Boissière (16e arr.) : décor de boiseries encore subsistant (Cliché CVP).

J'ai reçu de M. Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, une lettre par laquelle il rappelle, à propos du vœu formé récemment par la Commission en faveur de la conservation de l'immeuble sis 86, boulevard Haussmann (8e arr.), que lorsqu'il était ministre de la Culture, à la fin de 1973 ou au début de 1974, apprenant que des promoteurs se proposaient de démolir quatre immeubles haussmanniens, boulevard Malesherbes, en face des « Grilles d'or » du parc Monceau, pour les remplacer par des immeubles de bureaux, il avait aussitôt fait ouvrir une procédure de classement d'office. Nous ne pouvons que féliciter M. Druon d'avoir pris une telle mesure, alors qu'il y a moins de dix ans, un architecte des Bâtiments de France ne craignait point d'écrire qu'un fort joli hôtel sis 6-6bis rue Laferrière (9e arr.) pouvait fort bien être démoli, cet immeuble étant d'époque Napoléon III[8].

(La Commission s'associe à l'unanimité à ces félicitations).

M. Michel Junot, président, dit qu'il n'a pas encore reçu les photographies du Castel Béranger, 14, rue La Fontaine (16e arr.) promises, lors de la visite de la Commission, par M. Philippe Oudin, architecte en chef de Monuments historiques qui a restauré l'édifice avec un soin digne des plus grands éloges mais qu'il les communiquera lors d'une prochaine séance.

(**M. Michel Fleury** *s'associe aux félicitations de M. Michel Junot).*

M. Pierre Joste signale que le *Bulletin municipal officiel* du 23 mars 2000 a publié une réponse de Mme Hélène Macé de Lépinay, adjoint au Maire pour la Culture, relative à la très grave altération subie par le beau décor de Brunetti à la chapelle des âmes du Purgatoire de l'église Sainte-Marguerite sise 36, rue Saint-Bernard (11e arr.) :

« Deux opérations de travaux relatives à l'église Sainte-Marguerite (11e arr.) ont été programmées dans les plans-églises de 1999 et de 2000 pour respectivement 0,5 million de francs chacune. Il s'agit de la réfection des couvertures du chevet qui, à la suite d'une consultation lancée en 1999, est à présent achevée et, pour l'année 2000, de la reprise des maçonneries du transept qui doit faire l'objet d'un appel d'offres prévu en plusieurs tranches et dont la tranche ferme doit débuter à la fin de la présente année. Ces travaux de ravalement extérieur prévus sur la dotation 2000 présentent un caractère d'urgence ; en effet, les fissurations qui sont apparues provoquent des infiltrations d'eau importantes à l'intérieur des murs qui sont composés d'armatures de bois. Leur programmation a donc été jugée par la direction des Affaires culturelles et par la paroisse comme prioritaire avant toute intervention sur la chapelle des âmes du Purgatoire. Cette chapelle, dont l'intérêt est reconnu, fait d'ailleurs l'objet d'une étude qui sera remise courant avril 2000 et qui permettra de déterminer très précisément la nature des travaux d'assainissement à réaliser, les solutions à adopter ainsi que le coût précis à prévoir pour leur mise en œuvre ».

(*Après intervention de* **M. Michel Junot**, *président,* **M. Michel Fleury** *dit que, pour avoir bien souvent hanté l'église Sainte-Marguerite lors des recherches faites à l'emplacement de la tombe du pseudo-Louis XVII, il considère que la plus grande partie des dégâts causés aux peintures est due à l'humidité : Victor Louis a construit la chapelle des âmes du Purgatoire hors-œuvre. Le mur de fond est exposé aux intempéries. Il aurait fallu, au*

8. Voir le *Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris* de la séance du 11 juin 1990 (supplément au *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris* du 10 avril 1992, p. 4).

moment où les peintures ont été très soigneusement restaurées en 1969, doubler ce mur et le rendre étanche).

3. Communication de M^me^ Marie-Laure Deschamps-Bourgeon et de M. Guy-Michel Leproux : La Mise au tombeau de Saint-Étienne du Mont et la sculpture en terre à Paris dans la première moitié du XVI^e^ siècle.

En 1999, la Conservation des œuvres d'art religieuses et civiles a pris la décision de faire déposer la Mise au tombeau qui se trouvait dans la chapelle du Saint-Sépulcre à Saint-Étienne du Mont [1]. Cette dépose fait suite à plusieurs observations réalisées *in situ* entre 1987 et 1992 [2]. L'état de conservation de ce groupe en terre cuite polychrome était en effet préoccupant (fig. 5). Les sculptures présentaient de nombreuses cassures : la tête de Nicodème ne tenait qu'à l'aide d'un gros tenon de bois et une importante fissure, au bas du cou de l'une des Saintes Femmes, menaçait de s'ouvrir complètement (fig. 7). Trois figures (la Vierge, saint Jean et Marie-Madeleine) avaient des bases dans un tel état qu'elles n'avaient plus aucune stabilité ; elles tenaient en équilibre derrière le tombeau, calées par des morceaux de brique et de pierre. L'ensemble était recouvert d'un badigeon gris et sale qui empâtait considérablement le modelé.

Les diverses altérations du support et de la surface peuvent s'expliquer par l'histoire de l'œuvre. L'observation rapprochée permet de supposer que, dès l'origine, il y a eu des casses et des reprises : ces sculptures en ronde-bosse sont de dimensions imposantes et devaient présenter une grande fragilité, d'autant que l'épaisseur de la terre est relativement mince [3]. On peut observer sur chacune d'elles deux à trois trous d'évents (fig. 8). Des accidents ont pu survenir lors de la cuisson : fentes, éclatements, détachements de parties en saillie. Certaines cassures ont entraîné des reprises dissimulées ensuite sous la polychromie. Cependant, les dégâts les plus importants ont dû survenir lors du transfert du Sépulcre à son emplacement actuel, après que le curé de Saint-Étienne du Mont en eut fait l'acquisition en 1825 [4]. Avant la Révolution, en effet, les sculptures se trouvaient à Saint-Benoît le Bientourné, où elles occupaient une chapelle située à l'extrémité occidentale du bas-côté nord. Cette église, vendue en 1796, avait été rouverte au culte de 1801 à 1812. Elle fut ensuite utilisée comme magasin de

1. Les sept sculptures sont déposées dans les ateliers de restauration du dépôt d'Ivry. Le Christ et le tombeau sont restés à Saint-Étienne du Mont.
2. Deux campagnes d'études ont été commandées à Marie-Emmanuelle Meyoas et Pascale Klein : elles comportaient une étude stratigraphique sur l'ensemble des sculptures, des essais de dégagement de polychromie ancienne sur Joseph d'Arimathie et une radiographie de ce même personnage.
3. Les avant-bras de saint Jean sont solidaires de la Vierge et la jonction entre les deux personnages se fait au niveau du coude de l'Évangéliste. Le tombeau, lui, est constitué de quatre blocs de pierre. Aucune trace de découpe préalable à la cuisson n'a été signalée lors de la première étude, ce qui est surprenant pour des sculptures de cette taille (2 m 07 pour le Christ, 1 m 73 pour Marie-Madeleine et l'une des Saintes Femmes, 1 m 65 pour les autres personnages debout). Des analyses ultérieures établiront si chaque figure a été cuite ou non en un seul bloc.
4. Archives de l'Archevêché de Paris, registre de délibérations de la fabrique de Saint-Étienne du Mont.

Fig. 5. – Église Saint-Étienne du Mont, Mise au tombeau avant sa dépose (cliché Ville de Paris – C.O.A.R.C.).

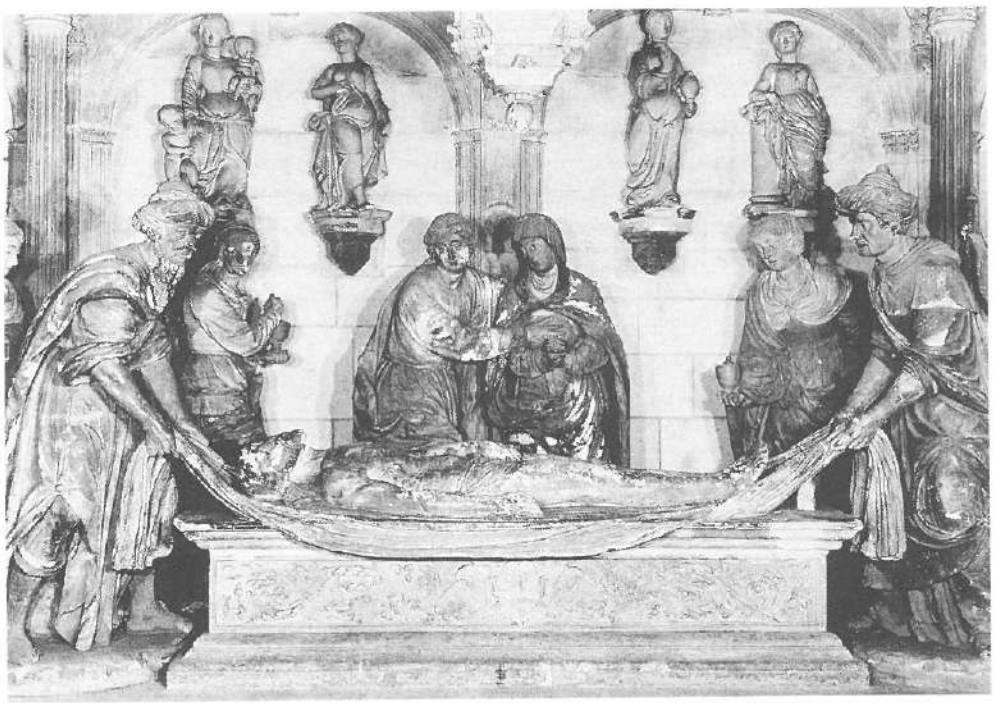

Fig. 6. – Bourges, cathédrale Saint-Étienne, Mise au tombeau (cliché CVP).

farine, puis comme théâtre, avant de disparaître en 1854 avec le percement de la rue des Écoles.

Le registre de la fabrique mentionne, outre le prix de l'acquisition, celui du transport et de la réparation du groupe. Les deux figures qui semblent avoir le plus souffert au cours du déplacement sont celles de Nicodème et de Joseph d'Arimathie : elles présentent des réfections très importantes dans leur partie inférieure, et, de plus, leurs mains et leurs avant-bras, solidaires du linceul, ont été sectionnés puis maladroitement remodelés au plâtre lors de la repose. La main gauche du Christ et le pot à parfum de la Madeleine ont été refaits dans les mêmes conditions, de même que la quasi-totalité du linceul.

Le récent constat d'état de l'ensemble de l'œuvre propose des interventions prioritaires pour la conservation du support et de la surface : consolidation des éléments de terre cuite altérés et des parties restaurées au plâtre, refixage de la polychromie lacunaire, fabrication de socles porteurs pour les statues qui ne possèdent plus de stabilité autonome[5]. De nouvelles analyses préalables à la restauration vont être prochainement entreprises, et, dans cette perspective, il nous a semblé important de mieux documenter l'œuvre sur le plan historique.

Paul Vitry et Gaston Brière, suivis par Forsyth, situaient l'exécution de ces sculptures à la fin du XVI[e] siècle[6]. Cette datation n'a pas été remise en cause depuis. Pourtant, les figures plutôt statiques de Saint-Étienne du Mont semblent bien éloignées des canons maniéristes répandus à Paris à partir du règne de Henri II. Il s'en dégage plutôt, au contraire, une impression de classicisme, au point que le visage de l'une des saintes femmes paraît s'inspirer directement d'un antique (fig. 9). Les autres personnages évoquent davantage l'art italien que l'art français (fig. 10 à 15). Ces constatations nous ont conduits à mener nos recherches dans les archives notariales de la première moitié du siècle, en privilégiant les études situées à proximité de l'église Saint-Benoît. Celle du notaire Jean Cruce, rue Saint-Jacques, contenait un document d'un grand intérêt dans la perspective de la future restauration : un marché daté du 18 septembre 1539, non pour le modelage, mais pour la peinture de ce groupe[7]. L'acte nous donne le nom du commanditaire de l'œuvre, Yolande Bonhomme, veuve du libraire Thilman Kerver, et celui du peintre chargé d'appliquer la polychromie, Gilles de Saulty. Celui-ci devait peindre les statues en blanc, « poli en façon d'albastre » n'utilisant la couleur que pour les carnations et les revers, et la dorure pour les ornements des galons. Il s'agissait de donner à l'ensemble l'aspect du marbre, matériau plus noble que la terre. Or, les sondages effectués en 1992 ont fait apparaître, sous le badigeon gris, plusieurs couches superposées de polychromie, sur deux couches de blanc. Celles-ci avaient été interprétées à l'époque comme des couches de préparation, mais l'une d'entre elles pourrait fort bien être la couleur d'origine.

L'emploi du futur dans le marché indique que le Sépulcre était en cours

5. Ce constat a été effectué après la dépose par M. Patrick Jallet qui a formulé plusieurs propositions de traitement.
6. Paul VITRY et Gaston BRIÈRE, *Documents de sculpture française : Renaissance*, 2[e] partie, pl. CL, n° 5 ; William H. FORSYTH, *The Entombment of Christ French Sculptures of the Fifteenth and Sixteenth Centuries*, Cambridge, Massachusetts, 1970, pp. 152 et 183.
7. Arch. nat., Min. cent., LXXIII, 1 ; 1539, 18 septembre.

Fig. 7. – Église Saint-Étienne du Mont, Mise au tombeau : Sainte Femme (cliché G.-M. Leproux – CVP).

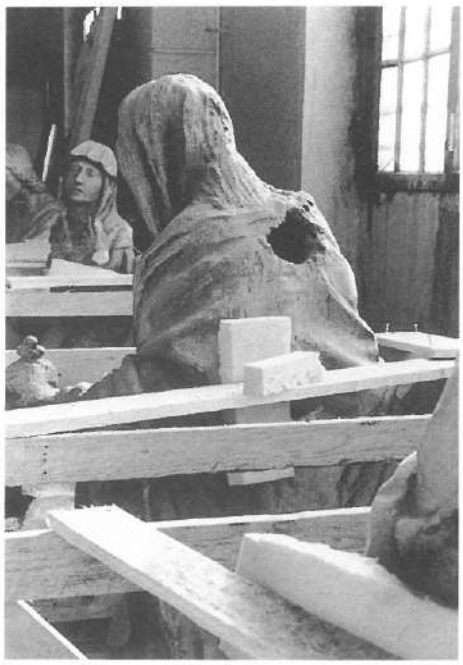

Fig. 8. – Église Saint-Étienne du Mont, Mise au tombeau : la Madeleine (cliché G.-M. Leproux – CVP).

Fig. 9. – Église Saint-Étienne du Mont, Mise au tombeau : Sainte Femme (cliché G.-M. Leproux – CVP).

Fig. 10. – Église Saint-Étienne du Mont, Mise au tombeau : la Madeleine (cliché G.-M. Leproux – CVP).

Fig. 11. – Église Saint-Étienne du Mont, Mise au tombeau : Saint Jean (cliché G.-M. Leproux – CVP).

Fig. 12. – Église Saint-Étienne du Mont, Mise au tombeau : la Vierge (cliché G.-M. Leproux – CVP).

Fig. 13. – Église Saint-Étienne du Mont, Mise au tombeau : la Vierge (cliché G.-M. Leproux – CVP).

Fig. 14. – Église Saint-Étienne du Mont, Mise au tombeau : Sainte Femme (cliché G.-M. Leproux – CVP).

d'exécution à l'automne 1539 et n'était pas encore placé dans l'église. C'est donc une œuvre bien plus précoce qu'on ne le pensait jusqu'ici, et qui fournit un jalon important pour la connaissance de la sculpture parisienne sous le règne de François Ier. Parmi les autres Mises au tombeau du XVIe siècle qui nous sont parvenues, trois ont été mises en relation avec le groupe de Saint-Étienne du Mont. Celles d'Agnetz et de Méru, dans l'Oise, sont certainement plus tardives (fig. 16 et 17) et les restaurations sévères qu'elles ont subies n'autorisent plus que des comparaisons superficielles : à Agnetz, tous les personnages, décapités à la Révolution, ont reçu en 1883 des compléments partiellement copiés sur le Sépulcre de la cathédrale de Bourges[8]. (fig. 6) Ce dernier pose des questions plus délicates à résoudre. En pierre comme ceux de Méru et d'Agnetz, il a aussi été fortement restauré, notamment les têtes, en 1646 puis en 1826. Les attitudes de la plupart des figures demeurent cependant très comparables à celles du groupe parisien. Solange Pajot situe sa date d'exécution au début des années 1520, en invoquant le témoignage de Thaumas de La Thomassière, selon lequel Jacques Du Breuil en avait déjà fait don à la cathédrale lorsqu'il fut élu chanoine en 1525[9]. Cette datation paraît bien précoce au regard de l'œuvre, et le texte de l'historien berruyer, qui écrit plus d'un siècle après les faits, ne suffit pas à l'établir[10]. Celle proposée par Planchon et Forsyth, qui tous deux situent l'exécution à une date proche de la mort du chanoine, en 1543, est plus satisfaisante. Il n'est donc pas impossible que, là encore, ce soient les sculptures parisiennes qui aient servi de référence, d'autant que Jacques Du Breuil était conseiller au Parlement de Paris et résidait régulièrement dans la capitale.

Le nom du sculpteur employé par Yolande Bonhomme n'est pas mentionné dans l'acte de 1539. Cependant, les autres informations contenues dans celui-ci permettent d'avancer certaines hypothèses. Notons, tout d'abord, que la terre cuite n'est pas un matériau couramment utilisé à Paris dans la première moitié du XVIe siècle. Il ne se répand réellement qu'à la fin du règne de François Ier, sous l'influence de sculpteurs étrangers ou provinciaux. Or, l'exécution de ces statues grandeur nature suppose de bonnes connaissances techniques et des installations spécifiques. Les sculpteurs parisiens capables de la mener à bien étaient peu nombreux. Les archives ne nous livrent, pour cette période, que quatre noms, tous, semble-t-il, d'installation récente à Paris et échappant, du moins à leurs débuts, aux structures corporatives. Ils ne résidaient cependant pas tous dans les faubourgs, ce qui laisse supposer qu'ils étaient tolérés par les jurés peintres et sculpteurs comme pratiquant une activité nouvelle ne rentrant pas en concurrence immédiate avec celle des autres maîtres du métier.

Pierre Blesnard illustre bien cette catégorie d'artistes. En septembre 1545,

8. Mathieu PLANCHON, *De la Mise au tombeau de l'église souterraine de la cathédrale de Bourges*, dans *Mémoires de la société des antiquaires du Centre*, n° 33, 1910, pp. 363-373. W. H. FORSYTH, *op. cit.*, pp. 147-148 et 173-174.

9. Solange PAJOT, *La sculpture en Berry à la fin du Moyen-Age et au début de la Renaissance*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, n° 48, 1938-1941, pp. 69-190, aux pp. 177-182.

10. (...) *L'élection du sieur Du Breuil (...) qui avait donné des marques publiques de la libéralité envers l'Église ayant fait construire le saint Sépulcre qui est en l'église inférieure de Saint-Étienne et bâtir la belle maison de l'archidiaconé de Bourbon.* Pierre-Gaspard Thaumas de La Thomassière, *Histoire de Berry*, 1689, réimpr. Bourges, 1865, t. II, p. 203.

Fig. 15. – Église Saint-Étienne du Mont, Mise au tombeau : Joseph d'Arimathie (cliché G.-M. Leproux – CVP).

Fig. 16. – Méru (Oise), Mise au tombeau, détail (cliché CVP).

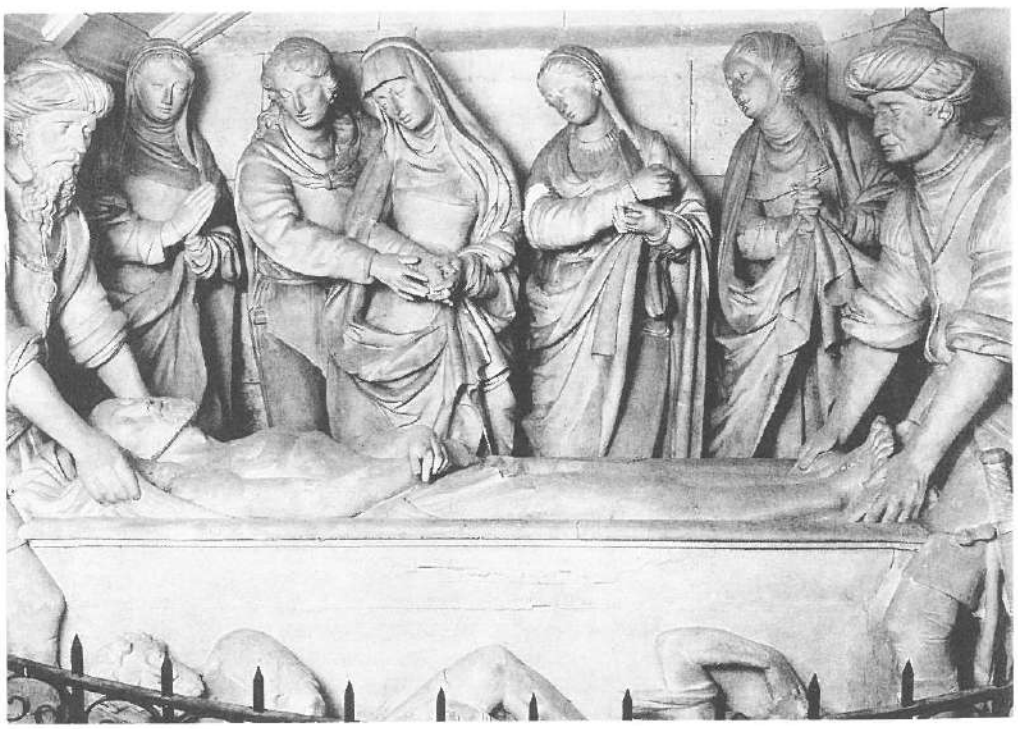

Fig. 17. – Agnetz (Oise), Mise au tombeau (cliché CVP).

il s'engage à faire trois sculptures en terre, dont l'une de quatre pieds de haut, pour l'église Saint-Étienne du Mont [11]. Il est alors qualifié seulement d'« ymagier », et l'on peut penser qu'il n'appartenait pas à la corporation parisienne, bien qu'il demeurât dans Paris même, rue de la Juiverie. En 1561, il est installé à proximité du carrefour Guillori et est désigné, de façon encore plus explicite, comme « imagier en terre » ; il doit alors modeler des statues de deux à trois pieds de haut destinées à être « bronzées » et placées dans le jardin de l'hôtel parisien de Claude de Marle [12].

André Pilon était moins spécialisé, mais, parmi ses travaux documentés, on note plusieurs ouvrages en terre cuite. Sa présence dans la capitale est attestée dès 1540 [13]. En 1547, pour le portail de l'église des Carmes de la place Maubert, il fait trois sculptures de terre « blanchiz comme pierre de Tonnerre » [14]. Il est alors qualifié de « maçon, tailleur de pierres et ymagier » et demeure hors des limites de la ville, à Notre-Dame des Champs. Deux ans plus tard, il est domicilié au faubourg Saint-Jacques, et exécute un grand Saint Éloi de quatre pieds et demi pour l'église de Fresnes [15]. Enfin, il est probable que les trois statues de saints qui lui furent commandées pour l'église Saint-Gervais en 1562 étaient également en terre, puisque le marché, s'il ne mentionne pas le matériau, précise qu'elles devaient être peintes « en fasson de pierre de Tonnerre » [16]. Toutefois, si la Vierge de l'église de Clairefontaine, qui lui a été attribuée avec beaucoup de vraisemblance [17], est bien de sa main, il ne faut pas songer à lui pour la Mise au tombeau de Saint-Étienne du Mont : l'œuvre est, certes, en pierre, et nettement plus tardive, puisqu'elle a été commandée en 1560, mais elle présente beaucoup trop de faiblesses.

Pierre de Brimbal, dit Chevrier, sculpteur originaire d'Orléans qui travailla pour François Ier, puis pour Henri II, était certainement un artiste plus considérable. Il est qualifié en1567 de « sculpteur en terre ». Le travail qu'il entreprend alors n'est guère comparable à un Sépulcre, puisqu'il ne s'agissait que de médaillons à l'antique destinés à l'hôtel du prévôt de Paris Antoine Duprat [18]. Il faut cependant noter que Brimbal était déjà présent en région parisienne à la fin de l'année 1539, et que, dans une autre technique, la fonte, il était susceptible de produire des ouvrages de proportions importantes : c'est lui que le roi choisit pour fondre l'Hercule en argent offert à Charles Quint lors de son entrée solennelle à Paris en janvier 1540 [19]. En outre, on sait qu'en 1550 il a sculpté pour l'église

11. Ernest COYECQUE, *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVI siècle*, t. I, Paris, 1905, p. 658.
12. Catherine GRODECKI, *Documents du Minutier central des notaires de Paris. Histoire de l'art au XVI siècle* (1540-1600), t. I, Paris, 1985, pp. 150-151.
13. Arch. nat., Min. cent., XI, 2 ; 1540, 16 septembre.
14. E. COYECQUE, *op. cit.*, t. II, Paris, 1924, pp. 209. La polychromie sera par la suite appliquée par le peintre Jean Chiffry (*Ibidem*, p. 233).
15. *Ibidem*, p. 341.
16. C. GRODECKI, *op. cit.*, t. II, 1986, p. 119.
17. *Ibidem*, pp. 11 et 119.
18. C. GRODECKI,, *op. cit.*, t. II, 1986, p. 58.
19. Louis DIMIER, *Communication au sujet de la statue d'Hercule en argent commandée par François Ier à Benvenuto Cellini* [sic] *pour l'entrée de Charles Quint à Paris en 1540*, dans le *Bulletin de la Société*

des Cordeliers une Mise au tombeau dont le matériau ne nous est pas connu [20]. Aucune de ces œuvres n'étant conservée, nous sommes dans l'ignorance de son style, mais comme il a travaillé sur le chantier de Gaillon, on peut supposer qu'il a pu entrer en contact assez tôt avec des artistes italiens.

Enfin, en octobre 1543, Lorenzo Naldini, dit Laurent Renauldin, modèle pour Bénigne Leserre, premier président de la Cour des comptes de Dijon, trois grandes statues en terre, une Notre-Dame polychrome de quatre à cinq pieds, une Cérès de même hauteur et un Bacchus de six à sept pieds, ces deux dernières sculptures traitées à l'imitation du marbre [21]. Parmi toutes celles que nous livrent les archives, cette commande est la plus comparable, par la dimension des figures, à un Sépulcre. De plus, Naldini est le seul des quatre noms retenus à pouvoir être mis en relation avec le peintre cité dans le contrat de1539, Gilles de Saulty.

Le choix de celui-ci pour appliquer la polychromie sur la Mise au tombeau de Saint Benoît paraît s'être fait en partie sur un critère de proximité – domicilié rue Saint-Jacques dès 1523, il comptait, dans sa famille, deux imprimeurs, Jean et Adam de Saulty [22]- mais c'était aussi un spécialiste de ce type d'ouvrages. Son activité professionnelle est documentée à partir de 1530, date à laquelle il s'associe avec le sculpteur Antoine Cousin pour la fourniture de deux statues de pierre destinées à l'abbatiale Saint-Pierre de Melun [23]. En 1536, il s'entend avec cinq autres peintres pour partager les commandes liées aux festivités du mariage de Madeleine de France [24]. Par la suite, on le voit peindre des manteaux de cheminée [25]. Surtout, il est payé en 1535 pour la dorure des stucs de la chambre du Roi à Fontainebleau, stucs auxquels travaillait au même moment Lorenzo Naldini [26].

---

nationale des Antiquaires de France, 1914, pp. 112-116. D'après Cellini, à qui le roi commanda par la suite un Jupiter de dimensions comparables, François Ier aurait été très déçu du résultat : « lequel Hercule le roi avouait avoir été l'ouvrage le plus vilain qu'il eût jamais vu ». En 1544, Brimbal s'installe rue Saint-Denis, dans une maison lui appartenant. Il est alors désigné comme « maître statuaire et ymager », et est déjà bourgeois de Paris. (Arch. nat., Min. cent., CXXII, 138 ; 1544, 24 avril). Voir aussi C. GRODECKI, *op. cit.*, t. II, 1986, pp. 58, 80 et 163.

20. Arch. nat., Min. cent., IX, 14 ; 1550, 26 juillet. Un inventaire de 1790 mentionne « huit figures grandeur naturelle sculptées en pierre et coloriées à l'huile » (Jules GUIFFREY, *Inventaire des peintures et sculptures du Couvent des Cordeliers de Paris dressé par MM Doyen et Mouchy en 1790* dans *Nouvelles archives de l'art français*, 1880-1881, pp. 265-293, à la p. 290). Cependant, ce n'étaient probablement plus les sculptures de 1550, la Mise au tombeau ayant été, selon Du Breul refaite après l'incendie de la chapelle du Saint-Sépulcre en 1580. (Dom Jacques DU BREUL, *Le théâtre des antiquités de Paris* (...), Paris, 1639, p. 406). Sur cette chapelle, voir Laure BEAUMONT-MAILLET, *Le Grand Couvent des Cordeliers de Paris*, Paris, 1975, pp. 288-291.
21. C. GRODECKI, *op. cit.*, t. II, 1986, p. 111.
22. E. COYECQUE, *op. cit.*, t. I, 1905, pp. 85, 170, 294 et 461.
23. *Ibidem*, p. 234.
24. Arch. nat., Min. cent., LXXXVI, 5 ; 1536, 5 décembre.
25. Arch. nat., Min. cent., LXI, 7 ; 1539, 24 septembre.
26. Il est alors qualifié de « peintre et doreur d'image ». Léon de LABORDE, *Les comptes des Bâtiments du Roi*, t. I, Paris, 1877, p.89- 92. Voir aussi Sylvie BÉGUIN, *Remarques sur la Chambre du Roi*, dans *Actes du colloque international sur l'art de Fontainebleau*, Fontainebleau et Paris, 18, 19 et 20 octobre 1972, Paris, 1975, pp. 199-230.

Cette coïncidence, de même que les italianismes relevés dans le Sépulcre, incitent à examiner de plus près la carrière de cet artiste florentin. On sait, par Vasari, qu'il est venu en France en 1528 avec Giovanni Francesco Rustici, dont il était l'apprenti, et qu'il devint vite l'un des principaux sculpteurs collaborateurs de Rosso. En dehors de ses travaux à Fontainebleau, Naldini est surtout connu pour avoir fourni en 1542 le modèle des anges qui ornaient les écoinçons du jubé de Saint-Germain l'Auxerrois, que l'on ne connaît plus que par un dessin trop imprécis pour que l'on puisse juger du style de l'artiste[27]. En revanche, plusieurs œuvres exécutées par son maître Rustici avant son départ pour la France sont conservées ; elles peuvent donner une idée de ce que pouvait être la manière de Naldini, du moins à ses débuts. On peut ainsi constater que le farouche visage du Joseph d'Arimathie de Saint-Étienne du Mont, s'il évoque le Moïse de Michel Ange, n'est pas sans lien avec celui du Pharisien sculpté par Rustici à la porte nord du baptistère de Florence. Saint Jean, la Vierge et les Saintes Femmes trouveraient également des équivalents dans l'art toscan. Il serait vain, toutefois, de chercher à aller plus loin dans cette voie tant que n'aura pas été identifiée formellement une œuvre de Lorenzo Naldini, dont Vasari écrivait qu'il avait laissé en France de belles sculptures, sans pouvoir en citer aucune. Tout au plus peut-on le considérer, ainsi que Pierre de Brimbal, comme l'un des auteurs possibles du Sépulcre de Saint-Étienne du Mont[28].

ANNEXE

1539, 18 septembre

Marché entre Gilles de Saulty, maître peintre à Paris et Yolande Bonhomme, veuve du libraire Thielman Kerver, pour l'application de la polychromie sur un Sépulcre de terre cuite destiné à l'église Saint-Benoit le Bien Tourné.

(Arch. nat., Min. cent., LXXIII, 1).

Gilles de Saulty, m^e^ paintre en ceste ville de Paris et y demourant, confesse avoir fait marché et convenance avec honnorable femme Yollande Bonhomme, vefve de feu honnorable homme Thelleman Kerver, en son vivant marchant libraire juré en l'Université et bourgeois de Paris, de estoffer bien et deuement au dit de paintres et gens en ce congnoissans ung Sepulchre de terre dont les ymaiges auront six piedz de hault ou environ que lad vefve veult et entend mectre en la chapelle qu'elle a en l'eglise monseigneur Sainct Benoist le Bien Tourné a Paris selon et des estoffes cy aprés declarees, c'est assavoir estoffer l'arche estant au bout de lad. chapelle ou seront assis lesd ymages en ceste maniere, c'est assavoir la

27. Nous ne pensons pas que Naldini ait fourni un modèle sculpté. Les quittances éditées par Laborde concernent, dans les deux cas, la même chose, à savoir un dessin. Voir L. de LABORDE, *op. cit.*, t. II, 1880, p.282.

28. Il ne faut pas oublier non plus que beaucoup de sculptures du XVI^e^ siècle sont des œuvres collectives. Ainsi, les anges dessinés par Naldini pour le jubé de Saint-Germain l'Auxerrois ont finalement été exécutés par le sculpteur français Simon Le Roy (L. de LABORDE, *op. cit.*, t. II, 1880, p.281).

platte forme du fond de lad. arche qui sera faict en maniere d'un rocher de bonnes couleurs obscures a huille et la voulte de lad. arche de bon azur aussi a huille et aussi de estoffer les ymaiges dud. Sepulchre, c'est assavoir Nostre Seigneur nud couché de son long de carnation en couleur de mort et son linge de dessoubz blan, le tombeau de couleur de pourfil ou de cassidoyne poly, la Vierge Marye, sainct Jehan, Joseph, Nychodesme avec les troys Maryes estoffez de blanc, poliz en façon d'albastre et les lizieres et enrichissemens seront dorez d'or macq sur lequel led Saulty sera tenu faire plusieurs enrichissemens de moresque ou anticque ainsi qu'il plaira a lad. vefve, et les anvers desd. ymages de bon et fin azur et les nudz estoffez au plus prés du naturel que faire se pourra selon les personnages, et le tout rendre faict et parfaict ainsi que dict est dedans le jour de Noël prochain venant ; ce marché et convenance faictz moyennant la somme de vingt escuz d'or soleil, sur laquelle lad. vefve a baillé et advancé aud. de Saulty presens les notaires soubzscriptz sept livres cinq solz tournoiz en or et monnoye dont etc. Quittant etc. et le surplus de lad somme luy sera baillé et payé par lad vefve au feur et ainsi qu'il besongnera aud sepulchre, lequel il sera tenu rendre faict et parfaict comme dict est desd. estoffes led. jour de Noël prochainement venant. Promettant etc. Obligeant etc. chascun endroict soy, mesmes led. de Saulty corps et biens, Renonceant etc. Faict et passé double l'an mil cinq cens trente neuf, le jeudi dix huictiesme jour de septembre.

[*Signé*] Peron, Cruce

4. Rapport, par M. Guy-Michel Leproux, sur les demandes de démolition dans Paris.

M. Guy-Michel Leproux. – Nous avons aujourd'hui à examiner la liste n° 2, contenant les demandes d'autorisation de démolir déposées entre le 1er et le 29 février 2000.

– 2, rue Adolphe Jullien, 1, rue Clémence Royer, 9, rue Coquillière, 19, rue de Viarmes, 23-29, rue de Viarmes et 42, rue du Louvre (1er arr.) (00-V-0005), il s'agit d'immeubles construits en 1889 par l'architecte Henri Blondel [1] ; on y projette des démolitions intérieures sans conséquences.

– 18, rue Danielle Casanova, 1-3, rue Louis le Grand (2e arr.) (00-V-0005), les travaux ne portent pas sur la façade sur rue, dont il faut préserver la partie ancienne, mais sur la façade arrière qui est déjà très abîmée.

– Au 76, rue des Archives, 19-21, rue Pastourelle (3e arr.) (00-V-0002), s'élève l'hôtel Le Peletier de Souzy que nous souhaiterions visiter pour s'assurer qu'il n'est pas menacé par les travaux projetés.

(*Murmure d'assentiment*).

– Au 9-13, rue Pavée (4e arr.) (00-V-0010), l'hôtel d'Herbouville fait l'objet d'une régularisation de travaux faits sans autorisation et d'un projet de parc de

1. Anne DUGAST et Isabelle PARIZET, *Dictonnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIXe et XXe siècles* (publication de l'Institut d'histoire de Paris), 1re série, tome I, Paris, 1990, p. 51, n° 590.

stationnement souterrain ; il faut s'assurer que cela ne mettra pas en péril la solidité du bâtiment et je propose de prendre un vœu en faveur d'une fouille archéologique préalable à tous travaux en sous-sol de la parcelle.

(*Le vœu est adopté*).

– 41, rue du Roi de Sicile (4e arr.) (00-V-0006), le projet présenté semble inquiétant ; nous souhaiterions pouvoir visiter cette maison ancienne avant de nous prononcer.

(*Murmure d'assentiment*).

– 32, boulevard des Invalides, 17, avenue de Villars (7e arr.) (00-V-0003), on projette de démolir entièrement cet hôtel particulier pour y construire un nouveau bâtiment ; je propose de prendre un vœu contre cette démolition et de demander un projet plus satisfaisant.

(*Le vœu est adopté*).

– Le 144-150, avenue des Champs-Elysées, 4, rue Arsène Houssaye, 21-21bis, rue Lord Byron (8e arr.) (00-V-0010) est un immeuble, daté de 1887, de l'architecte Jules Février[2] (celui de l'hôtel Gaillard, ancienne place Malesherbes, aujourd'hui place du Général Catroux, dans le 17e arr.) ; les travaux prévus sont peu importants.

– Le 3, rue Christophe Colomb, 3, rue Magellan (8e arr.) (00-V-0011) est un immeuble, daté de 1880, de Jules Pellechet[3] ; les travaux y sont mineurs.

– Pour les 14, place Gabriel Péri, 12, rue de Rome, 125, rue Saint-Lazare (8e arr.) (00-V-0009), nous avions pris, il y a quelques mois, un vœu de protestation contre l'enseigne Philips qui écrase l'immeuble par sa taille ; il est regrettable de constater qu'elle est toujours en place.

– 8, place Henri Bergson, 2, rue de Vienne (8e arr.) (00-V-0007), il s'agit d'un immeuble de l'architecte Eugène Flamant[4] daté de 1868.

– 69, boulevard Malesherbes, 24, rue de la Bienfaisance (8e arr.) (00-V-0006), immeuble de Faullain de Banville[5] daté de 1863 où l'escalier, qui doit être supprimé, est déjà complètement dénaturé.

– 29-35, avenue Matignon, 37, rue de Penthièvre, 118, rue du Faubourg Saint-Honoré (8e arr.) (00-V-0003), le projet de surélévation de la façade, dont nous avions demandé l'examen lors de notre dernière séance, n'est pas satisfaisant ; je propose de former un vœu contre lui.

(*Le vœu est adopté*).

– Au 23, avenue de Messine, 6-8, rue de Messine (8e arr.) (00-V-0012) est un hôtel particulier, construit par un des architectes les plus représentatifs du style 1900 à Paris, Jules Lavirotte[6], en 1906 (Binet, sculpteur) (cet hôtel est d'ailleurs dans notre casier archéologique depuis 1919). Le projet consiste à modi-

2. *Ibidem*, tome II, Paris, 1991, p. 54, n° 1934.
3. *Ibidem*, tome IV, Paris, 1996, p. 25, n° 3804.
4. *Ibidem*, tome II, Paris, 1991, p. 55, n° 1951.
5. *Ibidem*, tome II, Paris, 1991, pp. 50-51, n° 1899.
6. *Ibidem*, tome III, Paris, 1993, p. 46, n° 2920.

fier la distribution pour y aménager des appartements ; il faut absolument conserver ou réutiliser les décors intérieurs d'époque. Je propose donc de formuler un vœu en faveur de la protection au titre des Monuments historiques de ce bâtiment qui a été signalé dans le procès-verbal de notre séance du 1er juillet 1997 (p. 14) (ici fig. 18 et 19).

(*Le vœu est adopté*).

– 52, rue Taitbout (9e arr.) (00-V-0007), il s'agit de créer des lucarnes sur une partie de la toiture côté cour, ce qui paraît possible si l'on suit le modèle des lucarnes existantes.

– 17bis, rue de Paradis (10e arr.) (00-V-0006), on projette de créer une verrière côté cour sur cet immeuble construit par l'architecte Jules Sédille[7] en 1848. Il conviendrait d'améliorer le projet.

– 28, rue Bréguet (11e arr.) (00-V-0010), la Régie immobilière de la Ville de Paris a décidé de réhabiliter cette maison. C'est une très bonne chose.

– Au 12, rue Émile Lepeu (11e arr.) (00-V-0011), le projet vise à démolir entièrement un bâtiment sans intérêt mais nous pourrions demander que la nouvelle construction ne soit pas trop élevée par rapport aux bâtiments environnants.

(*Murmure d'assentiment*).

– 6, impasse Crozatier (12e arr.) (00-V-0005), nous ne pouvons que féliciter le pétitionnaire qui envisage de réhabiliter cette maison.

(*Murmure d'assentiment*).

– 55, rue Auguste Lançon, 28, rue de Rungis (13e arr.) (00-V-0009), le nouveau projet tient compte de notre précédent vœu contre la démolition totale de ce bâtiment.

– 85, rue d'Alésia (14e arr.) (00-V-0008), il s'agit d'une surélévation du bâtiment ; nous demandons à voir le projet.

– Les 2, rue Boulard, 1, rue Eugène Pelletan, 13, rue Froidevaux (14e arr.) (00-V-0006) sont des immeubles de l'architecte Édouard Vaucheret[8] datés de 1892.

– Le 6-10, rue de la Cavalerie (15e arr.) (00-V-0007) est un immeuble construit en 1925-1929 par l'architecte Faradèche. En raison des dégâts survenus lors de la tempête durant l'hiver dernier, des travaux sont prévus dans la salle de « trinquet argentin », inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

– Au 30, rue Claude Terrasse, 29, rue Le Marois (16e arr.) (00-V-0013), on demande la démolition d'une des rares maisons anciennes subsistant dans cette

7. *Inventaire des immeubles parisiens datés et signés antérieurs à 1876*, établi par Isabelle PARIZET avec le concours d'Anne DUGAST, de Jacques CAMPS, de la conférence d'Histoire de Paris de la IVe Section de l'École pratique des Hautes Études et de la Commission du Vieux Paris (à paraître en 2001).

8. Anne DUGAST et Isabelle PARIZET, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIXe et XXe siècles* (publication de l'Institut d'histoire de Paris), 1er série, tome IV, Paris, 1996, p. 118, n° 4731.

Fig. 18. – Façade de l'immeuble de Lavirotte sis 23, avenue de Messine (8e arr.) : cliché d'août 1919 (Casier archéologique – CVP).

Fig. 19. – Façade de l'immeuble sis 23, avenue de Messine (8e arr.) : état actuel (Cliché M. Paturange – CVP).

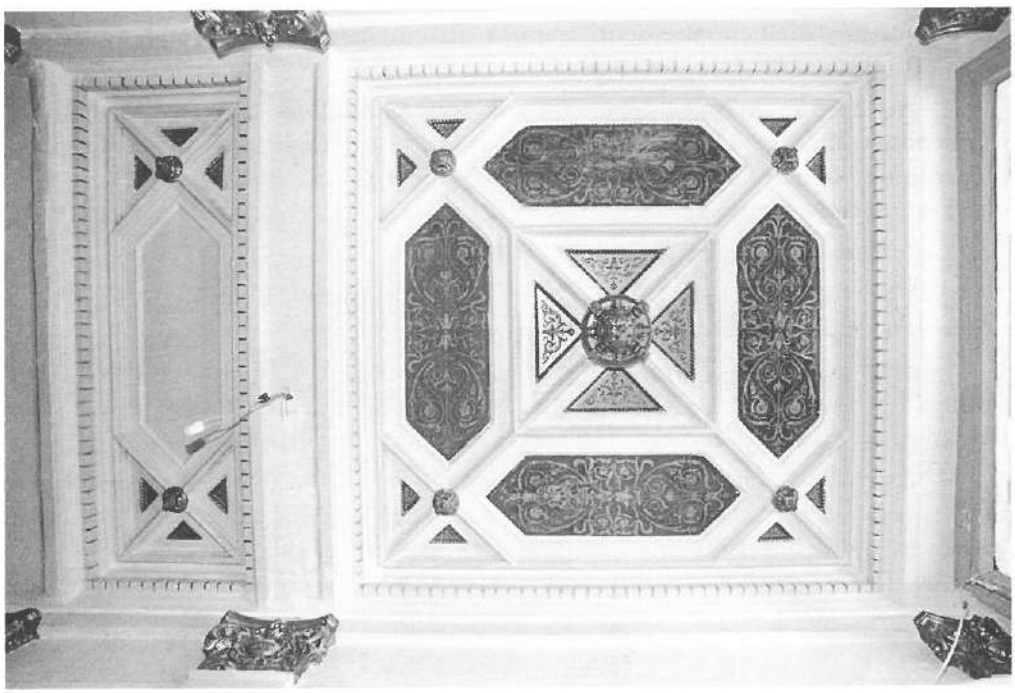

Fig. 20. – Immeuble sis 20, rue Nollet (17e arr.) : plafond du hall
(Cliché M. Paturange – CVP).

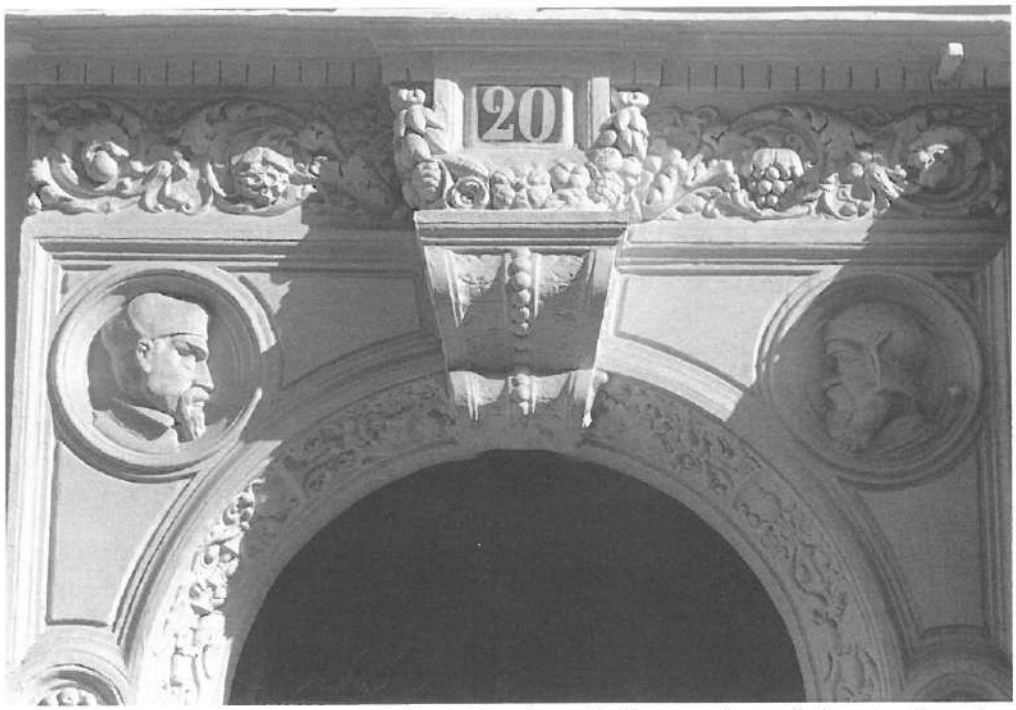

Fig. 21. – Immeuble sis 20, rue Nollet (17e arr.) : médaillons au-dessus de la porte d'entrée
(Cliché M. Paturange – CVP).